



DOSSIER DE RENTRÉE
ANNÉE SCOLAIRE 2022 - 2023
ÉLÉMENTAIRE

- ◆ Circulaire de rentrée
- ◆ Règlement intérieur
- ◆ Fiche de renseignements à compléter et à signer
- ◆ Fiches Pastorale 1 et 2
- ◆ Projet Educatif
- ◆ Projet d'Animation Pastorale
- ◆ Dossier A.L.S.H (fiche d'informations, grille des tarifs, règlement intérieur)

DOCUMENTS À RETOURNER SIGNÉS, LE JOUR DE LA RENTRÉE,
À L'ENSEIGNANT(E) DE VOTRE ENFANT:

- Fiche de renseignements suivie de l'inscription à l'ALSH et de son règlement
- Fiches Pastorale
- Eventuellement refus d'adhésion à l'UNPEC Saint-Christophe (prévoyance à récupérer à partir du 23 août et à remettre à l'accueil le jour de la rentrée).

CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE ELEMENTAIRE

La rentrée scolaire 2022/2023 pour l'Ecole élémentaire de Saint Louis de GONZAGUE est fixée au **JEUDI 01 SEPTEMBRE 2022**.

L'école fonctionnera sur une semaine de 4 JOURS (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi).

HORAIRES ECOLE ELEMENTAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
de 8h30 à 11h30 - de 13h35 à 16h45

RENTREE : Pour faciliter l'accueil des élèves et procéder aux formalités indispensables de début d'année dans de bonnes conditions, les classes rentreront de la manière suivante.

➤ Pour les classes de CP et de CE1

L'accueil des enfants se fera par demi-journée,

À 09h00,

Pour les enfants dont les noms commencent par :

$A \longrightarrow K$ (inclus)

Ces élèves de CP et de CE1 sortiront à **11h30** et reviendront à l'école le **VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2022**.

À 14h15,

Pour les enfants dont les noms commencent par :

$L \longrightarrow Z$ (inclus)

Ces élèves de CP et de CE1 sortiront à **16h45** et reviendront à l'école le **VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2022**.

➤ Pour les classes de CE2, de CM1 et de CM2

À 9h30,

L'accueil de tous les enfants se fera en classe entière.

Les élèves de CE2, de CM1 et de CM2 sortiront à **16h45** (la cantine sera assurée pour les demi-pensionnaires) et reviendront à l'école le **VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2022**.

INFORMATIONS GENERALES

Les accueils en élémentaire, aussi bien du matin que du soir, débuteront le **LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022** (prendre connaissance de la fiche informations ALSH, remplir la rubrique **ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE** prévue à cet effet dans la fiche de renseignements, celle-ci étant remise à l'enseignante le jour de la rentrée) ;

- L'accueil du matin, *obligatoire pour les élèves qui arrivent à l'école avant 8h05*, débute à 7h45 et se termine à 8h15.
- Concernant l'accueil du soir (se reporter à la lettre d'informations A.L.S.H) :
 - une garderie, *jusqu'à 18h15 dernier délai*
 - une étude surveillée à partir du CE2 (sans aide aux devoirs)
 - une étude dirigée (avec aide aux devoirs)

} *jusqu'à 18h15 dernier délai*

MATERIEL : Pour les élèves du CE1 au CM2, les livres sont loués par l'établissement et facturés en septembre.

Pour les élèves des 3 cycles, les fournitures seront facturées ultérieurement.

Le jour de la rentrée, les élèves doivent apporter les fournitures demandées par chaque enseignante.

BONNE FIN DE VACANCES A TOUS !

La Directrice.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ÉLÈVE
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Coller la
photo
S.V.P

Année scolaire : Classe : Externe Demi-pensionnaire

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Né(e) le : __/__/__ à : Département :

Adresse de l'enfant :

Nombre de frères et sœurs scolarisé dans l'établissement : Classe(s) :

Il est important de renseigner tous les éléments

RESPONSABLES LÉGAUX

Situation de famille : Mariés Divorcés Séparés Veuf/ve Concubins Célibataire

Si vous êtes séparés ou divorcés, indiquer qui a la garde de l'enfant (joindre S.V.P l'ordonnance du TGI):

PÈRE

MÈRE

GARDE ALTERNÉE

| <u>PÈRE</u> | <u>MÈRE</u> |
|--|--|
| Nom : | Nom marital : |
| Prénom : | Nom de jeune fille : |
| | Prénom : |
| (Noter l'adresse, seulement si elle est différente de celle de l'enfant) | |
| Adresse : | Adresse : |
| Portable : | Portable : |
| Tél. travail : | Tél. travail : |
| Profession : | Profession : |
| Mail : | Mail : |
| Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX / SUIVI PARTICULIER

Allergies : OUI NON Si oui lesquelles ? :

PAI ? :

Suivi particulier (orthophoniste, psychomotricien,...) :

Inscription : ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE et ETUDES

Nom et prénom

Classe :

▪ Cocher l'accueil souhaité

Accueil du matin de 7h45 à 8h15

Accueil du soir 16h45 à 18h15

Etude surveillée (CE2 au CM2) de 16h45 à 18h00

Etude dirigée (CP au CM2) de 16h45 à 18h00

➔ Toutes demandes d'inscription ou de modification doivent être signalées par courrier ou par mail (christine.lubrano@gonzague.com) auprès de Mme LUBRANO Christine directrice de l'ALSH avant le 20 de chaque mois.

N° de CAF (Numéro à 7 chiffres) :

Si autre régime: MSA/ EDF/ SNCF/ Maritime (joindre le justificatif) :

⚠ Pour que votre inscription ALSH soit prise en compte, merci de cocher le ou les accueil(s) souhaité(s), de noter le numéro demandé ci-dessus en fonction du régime auquel vous appartenez et de signer le règlement intérieur.

Si vous inscrivez votre enfant à l'Accueil du soir (tableau 1), à l'étude dirigée, ou à l'étude surveillée (tableau 2), pour une meilleure organisation, nous vous demandons de mettre une croix dans la case correspondant aux jours où il sera présent. De cette façon, les jours non notifiés, votre enfant remontera au portail à 16h45.

Il est impératif de faire un courrier à chaque changement (ou absence), même si celui-ci ne concerne qu'un jour donné ; sans cela, votre enfant ira en étude ou à la garderie normalement.

1 seul accueil est accepté « soit étude soit garderie » pas les 2

TABLEAU 1 : GARDERIE DU SOIR

| Accueil du soir, choix du groupe (en fonction de l'heure à laquelle vous récupérez votre enfant) | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|--|-------|-------|-------|----------|
| Groupe 1 (entre 17h00 et 17h30) | | | | |
| Groupe 2 (entre 17h30 et 18h15) | | | | |

TABLEAU 2 : ÉTUDE DIRIGÉE / ÉTUDE SURVEILLÉE

| merci d'entourer la formule choisie | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---|-------|-------|-------|----------|
| ÉTUDE DIRIGÉE (aide aux devoirs) Ou ÉTUDE SURVEILLÉE (du CE2 au CM2 travail en autonomie) | | | | |

J'ai bien pris connaissance de la « fiche information » et du règlement ALSH et je m'engage à respecter les modalités qu'ils définissent.

Date et signatures des parents :

Ecole Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av du Docteur Schweitzer
B.P. 4103
66043 PERPIGNAN CEDEX

*

Tél. : 04.68.61.23.91
Tél pastorale : 04.68.86.65.77
E-Mail : pastorale@gonzague.com

PASTORALE PRIMAIRE 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance

Classe : Paroisse de l'enfant :

L'enfant est-il baptisé ? OUI NON

Si votre enfant n'est pas baptisé, souhaitez-vous qu'il suive une préparation au sein de l'établissement (prévue sur 1 année scolaire) en vue du baptême en paroisse ?

OUI NON

Pour les élèves de CM1 et de CM2 :

L'enfant a-t-il fait sa 1^{ère} communion ? OUI NON

Souhaitez-vous qu'il prépare sa 1^{ère} communion à St Louis de Gonzague ?*

OUI NON

*Cette année, la 1^{ère} communion aura lieu le Dimanche 28 Mai 2023 à la Chapelle de St Louis de Gonzague .

*Si oui, complétez la fiche Pastorale 2.

Merci de remettre ce formulaire à l'enseignante de votre enfant le jour de la rentrée.

Mme S.PINHEIRO-SEGUR
Adjointe Pastorale Scolaire

Mme M. MATEU
Chef d'établissement 1^{er} degré

Ecole Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av du Docteur Schweitzer
B.P. 4103
66043 PERPIGNAN CEDEX
*
Tél. : 04.68.61.23.91
Tél pastorale : 04.68.86.65.77
E-Mail : pastorale@gonzague.com

Pastorale Primaire 2

Classes concernées : CM1-CM2

Je demande à cheminer vers la première des communions

J'ai été baptisé le :

.....
(Merci de joindre la copie du livret de famille catholique ou copie de l'acte de baptême)

Pour grandir dans la communion avec Dieu et avec les autres,

Je m'engage :

- A participer à tous les temps forts du cheminement et à toutes les célébrations d'étape.
- **A participer à la messe 1 fois par mois à la Chapelle de St Louis de Gonzague et aux fêtes chrétiennes de mon Eglise.**
- A parler de plus en plus souvent à Jésus, pour lui raconter mes joies, lui confier mes soucis parce qu'IL est mon ami.
- Autant que possible à rendre un service d'Eglise qui peut m'être proposé (service d'autel, accueil, lecture, musique...)
- Dans la vie de tous les jours, à aller plus loin avec Jésus en essayant de vivre plus souvent le partage, l'accueil, le pardon...

Fait à, le

Signature de l'enfant :

Nous, parents, nous nous engageons à accompagner notre enfant dans son cheminement vers la Première des communions.

Signature des parents :

Nom, Prénom de l'élève: -----Classe :-----

1. HORAIRES ET REGLEMENTATION DES SORTIES

Fonctionnement : Semaine à 4 jours.

Heures de présence en classe

Le matin : 8h30 - 11h30

L'après-midi : 13h35 - 16h45

Le matin, les enfants sont accueillis à partir de 08h05 dans la cour du primaire par un surveillant.

Accueil possible des élèves tous les jours à partir de 7h45 (garderie) et de 13h20 (cour).

Pour des raisons de sécurité (entre 07h45 et 08h05) les enfants n'ont pas le droit d'être dans l'enceinte de l'école sans être inscrits à la garderie.

Le portail sera fermé à 8h30, 13h35 et 16h55.

A partir de 16h55, les enfants non récupérés par leurs parents seront conduits à la garderie qui sera facturée.

Possibilité d'étude dirigée ou surveillée de 17h00 à 18h00 : les enfants inscrits sont récupérés obligatoirement entre 18h00 et 18h15.

2. ABSENCES ET RETARDS

Tout retard sera mentionné par l'enseignant sur le carnet de correspondance ou le carnet de liaison.

Au bout de 3 retards dans le mois, l'enfant ne sera pas accepté en classe pour la demi-journée. Les absences doivent être signalées par les parents (par téléphone ou par mail) au plus tôt dans la matinée.

Seules les absences pour raison de santé (maladie ou rendez-vous médical) ou cas de force majeure sont autorisées.

Les devoirs pour le lendemain doivent être demandés **avant 11h30 obligatoirement.**

Un billet d'absence, signé par les parents, sera exigé lors du retour de l'élève. Il devra systématiquement être présenté à l'enseignante.

3. ALIGNEMENTS ET DEPLACEMENTS

A chaque sonnerie de rentrée de classe, les élèves doivent s'aligner 2 par 2 rapidement et en silence à l'emplacement réservé à leur classe.

Les déplacements dans les couloirs et l'escalier se font dans l'ordre et dans le calme (**il est interdit de courir et de crier à l'intérieur des bâtiments**).

Par contre, aucun déplacement dans les couloirs n'est autorisé pendant les récréations et durant la pause méridienne (hors APC).

4. COMPORTEMENT

4.1 Tenue commune

Une tenue correcte est de rigueur dans l'établissement.

Elle est composée :

- du haut obligatoire arborant le blason de Saint Louis, le bas étant laissé à l'appréciation de chacun sachant que les vêtements trop courts (jupe, short) ou déchirés ne sont pas admis.

L'équipe éducative se réserve le droit de l'appréciation de la tenue de l'enfant.

 **En cas d'oubli ou du non-respect du port de la tenue commune, les parents sont appelés et priés d'apporter le haut adéquat dans la matinée.**

Ne sont pas autorisés :

- les boucles d'oreilles pour les garçons

- le vernis aux ongles pour les filles

- les tatouages éphémères et les piercings pour tous.

4.2 Respect de l'autre :

Un langage correct est exigé. Les élèves doivent se montrer polis, serviables et respectueux envers leurs camarades et tout le personnel éducatif de l'école.

4.3 Matériel :

Les élèves ne doivent apporter à l'école que les affaires nécessaires au travail. Ils ne doivent avoir en leur possession, ni argent de poche, ni objet de valeur (**l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol**).

En outre, certains objets ou aliments sont interdits :

- les ballons durs,
- les pipas, les sucettes, les chewing-gums, bonbons durs
- les portables, accessoires connectés
- les parapluies.

4.4 Respect des lieux et du matériel collectif :

Les différents lieux de l'école, les locaux et le matériel collectif doivent être respectés :

- ⇒ Salles de classe, réfectoire
 - ⇒ Couloirs et escaliers
 - ⇒ TOILETTES
 - ⇒ Matériel scolaire, audio-visuel et informatique
 - ⇒ Mobilier
 - ⇒ Equipements sportifs
 - ⇒ Aménagements de la cour.
- } Interdiction de manger dans ces lieux

5. SANCTIONS

Tout manquement au Règlement Intérieur de l'élémentaire sera sanctionné par l'équipe éducative.

Ces sanctions seront écrites sur le carnet de liaison et devront être signées obligatoirement par les parents sous peine de non acceptation en classe.

Elles seront notifiées par une observation de discipline ou / et de travail, un TIG, une retenue le mercredi matin ou une exclusion en fonction de la gravité de la situation.

L'équipe éducative se réserve le droit du choix de la sanction.

Ce présent règlement engage parents, élèves et équipe éducative.

Lu et pris connaissance le :

SIGNATURES : La Directrice
Mme MATEU

Les parents

L'élève



Liste des fournitures scolaires CP 2022-2023

- 1 trousse de travail
- 1 crayon à papier **HB**
- 1 gomme blanche
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 2 bâtons de colle
- 4 fluos : 1 jaune, 1 vert, 1 orange, 1 rose
- 1 ardoise effaçable, 1 chiffon ou brosse
- 1 agenda (une page correspond à un jour)

- 1 trousse de dessin à 2 compartiments
- Des feutres à pointe grosse
- Des crayons de couleur

- 2 photos d'identité avec le nom de l'enfant
- 1 boîte de mouchoirs en papier (une 2^e boîte sera demandée en janvier)
- 1 grand cartable. **Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.**

D'autres fournitures pourront être demandées par l'enseignante à la rentrée.

Certaines seront renouvelées en cours d'année si nécessaire.

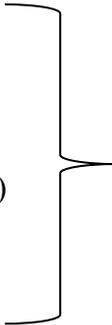
Tout le matériel doit être apporté **le jour de la rentrée**, ainsi que les documents administratifs (fiche de renseignements signée **avec photo collée**).

*Comme chaque année, veuillez noter **le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat...***

N'oubliez pas qu'ils auront tous les mêmes hauts

BIENVENUE EN CE1

LISTE FOURNITURES

- 1 agenda pratique pour les enfants avec lignes pour écrire (pas de cahier de textes)
 - 1 cahier de brouillon
 - 1 trousse contenant :
 - 2 crayons à papier HB
 - 1 gomme
 - 1 taille crayon avec réserve
 - 1 paire de bons ciseaux à bouts ronds (Droitier ou gaucher en fonction de l'enfant)
 - stylos bic : bleu x2, vert x2, rouge x2
 - un surligneur jaune
 - deux colles
- 
- le tout marqué
au nom de l'enfant**
- 1 règle double décimètre plate graduée en plastique **rigide**.
 - 1 équerre
 - 1 boîte de crayons de couleur et 1 boîte de feutres moyens à mettre **dans une trousse séparée**.
 - 1 ardoise velleda + chiffon + 2 feutres d'ardoise
 - 2 photos d'identité (marquées au nom de l'enfant)
 - 3 grosses boîtes de mouchoirs en papier
 - 1 gobelet en plastique rigide (type ecocup)

Ces fournitures sont à vérifier tout au long de l'année et à renouveler si nécessaire.

Elles sont à apporter le jour de la rentrée, marquées au nom de l'enfant.

Certaines pourront être demandées en cours d'année en fonction des besoins.

Les cahiers et classeurs ... seront distribués par la maîtresse et vous seront facturés plus tard.

**Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.
(Escaliers pour accéder aux classes)**

BONNE RENTRÉE

Fournitures Classes de CE2

PAS DE CARTABLE à ROULETTES

- * 1 agenda scolaire 2022-2023 (minimum 18cm x 12cm), écrire le nom de votre enfant sur la couverture Pas de cahier de textes SVP
- * 1 chemise avec élastiques
- * 50 feuilletts mobiles perforés blancs, gros carreaux, 21 x 29,7cm
- * 1 boîte de feutres fins, 1 boîte de crayons de couleur
- * 1 trousse contenant 1 paire de bons ciseaux, 1 taille-crayon, 1 petite règle plate de 12 à 15 cm, 1 gomme, 1 crayon gris, 4 stylos style Bic : 2 bleus, 2 rouges, 1 noir et 2 verts. (Pas de stylo 4 couleurs ou à encre effaçable), un surligneur jaune + un autre au choix, 2 bâtons de colle

Chaque rentrée de vacances nous vous demandons de vérifier et/ou compléter le matériel de la trousse.

- * 20 étiquettes papier au nom de l'enfant
- * 1 règle plate graduée en plastique de 30 cm, étiquetée au nom de l'enfant
- * 1 pochette Canson blanc 224 g/m2 (24 x 32 cm) + 1 pochette Canson couleur (24x32cm)
- * 200 pochettes transparentes (dont 100 à fournir à la rentrée, les autres seront demandées en cours d'année)
- * 1 ardoise Velleda + 1 pochette de feutres + éponge ou chiffon
- * 1 boîte de feutres pinceaux (de préférence Visaquarelle de Bic)
- * un chiffon pour la peinture + un vieux tee-shirt assez large en guise de tablier dans un petit sac marqué au nom de l'enfant

Veillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau, tout au long de l'année.

LISTE DE FOURNITURES CM1

Année 2022/2023



Une partie des fournitures de votre enfant est effectuée par l'Institution.

Le matériel que vous devez fournir pour la rentrée est le suivant :

| |
|--|
| 600 feuilles simples blanches grand format grands carreaux. (attention : 600 feuilles = 1200 pages) |
| 3 grands classeurs (4 anneaux dos 4 cm) : 1 bleu, 1 rouge et 1 au « libre choix ». |
| 1 porte-vues (minimum 200 vues). |
| <u>1 trousse comprenant :</u> |
| <ul style="list-style-type: none">• 4 stylos : 1 noir, 1 rouge, 1 vert, 1 bleu (si vous le souhaitez, un stylo plume avec ses cartouches), |
| <ul style="list-style-type: none">• 1 crayon de papier, |
| <ul style="list-style-type: none">• 1 taille-crayon, |
| <ul style="list-style-type: none">• 1 bâton de colle, |
| <ul style="list-style-type: none">• 1 gomme, |
| <ul style="list-style-type: none">• 1 paire de ciseaux. |
| 1 compas avec mine fixe + recharge de mines (simple d'utilisation et en métal). |
| 1 boîte de crayons de couleur. |
| 1 boîtes de feutres. |
| 1 ardoise blanche + feutres d'ardoise et chiffon. |
| 1 double-décimètre en plastique rigide. |
| 1 équerre rigide en plastique. |
| 1 pochette de papiers à dessin Blanc Canson 24X32. |
| 1 pochette de papiers à dessin Couleurs Vives Canson 24X32. |
| 2 boîtes de mouchoirs en papier. |
| 1 paquet de lingettes. |
| 1 agenda avec un format suffisant et une page par jour. |

Par ailleurs, pour éviter les achats inutiles, certaines fournitures seront éventuellement renouvelées en cours d'année.

Tout le matériel doit impérativement être étiqueté au nom de l'enfant à la maison. De même, veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau...



Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.

Année scolaire 2022 / 2023
Cycle III – CM2
FOURNITURES

- 1 agenda simple et fonctionnel (peu d'illustrations)
 - 1 paquet de 400 feuilles simples grands carreaux (format A 4) (21 x 29,7 cm)
 - 1 cahier petit format grands carreaux
 - 1 cahier grand format grands carreaux (24 x 32) 48 pages (éducation musicale)
 - 1 pochette avec élastiques grand format
 - 1 petite équerre en plastique
 - 1 ardoise Velleda + 2 feutres (noirs ou bleus) + Tampon effaceur
 - 1 pochette de feuilles à dessin blanches (Canson) (format A 4) **(21 X 29,7)**
 - 1 pochette de feuilles à dessin couleurs vives (Canson) (format A 4) **(21 X 29,7)**
 - 1 pochette de papier calque
 - 1 **boîte** ou **poche en plastique** ou **cartonnée plate** de **12** feutres (pas de trousse !)
 - 1 **boîte** ou **poche en plastique** ou **cartonnée plate** de **12** feutres-pinceaux (pas de trousse !)
 - 1 **boîte** ou **poche en plastique** ou **cartonnée plate** de **12** crayons de couleur (pas de trousse)
- Une **petite trousse** garnie : Un stylo plume à cartouches bleues ou un stylo pointe fine : bleu, rouge, vert et noir, un double décimètre en plastique, une gomme, un petit taille-crayon avec petit réservoir, un crayon à papier, un petit bâton de colle, de petits ciseaux, un compas **ordinaire**, 2 surligneurs (jaune et orange).
- 1 porte-vues 160 vues jaune (Evaluations)
 - 1 porte-vues 80 vues orange (Histoire)
 - 1 porte-vues 80 vues vert (Géographie)
 - 1 porte-vues 80 vues noir (Sciences)

Rapporter impérativement et uniquement LE JOUR DE LA RENTREE :

La fiche de renseignements entièrement complétée recto / verso photo d'identité collée
Le règlement intérieur signé

Ne pas porter le jour de la rentrée car utilisation qu'en fin de période 1 :

- Un classeur à levier, des intercalaires et des pochettes plastiques.

Produire avec l'outil informatique les pages de garde de chaque porte-vues mentionnant Nom/Prénom / CM 2 – Titre de la discipline et illustrations – Année scolaire 2022 / 2023

- Un dictionnaire Le Robert Collège 11 / 15 ans.
- Une calculatrice Casio collègue (modèle FX 92). Ce modèle sera utilisé jusqu'au brevet.
- Une clé USB

Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.

Veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau.

PROJET EDUCATIF

INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE



Un partenariat étroit entre tous les acteurs de l'établissement instaure un climat d'écoute et de confiance, propice au travail dans la sérénité et nécessaire à l'aboutissement du projet éducatif.

PROJET EDUCATIF

INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Son projet éducatif s'inspire des valeurs évangéliques fondamentales que sont la Foi, l'Espérance et la Charité.

Le projet éducatif est un projet de vie dont le centre d'intérêt demeure la communauté des jeunes qui nous sont confiés. L'éducation reçue à l'école vient en complément de l'éducation donnée à la maison.

Au cœur de cette éducation :

- le respect (des autres, de soi-même, du matériel, des horaires et des règles)
- la tolérance (le droit à la différence, accepter l'autre tel qu'il est, pense et agit)
- la vie en groupe
- le sens de l'effort
- l'autonomie.

Tout sera mis en œuvre pour aider l'élève à s'épanouir, s'exprimer, asseoir sa personnalité et développer son sens des responsabilités.

Un partenariat étroit entre tous les acteurs de l'établissement instaure un climat d'écoute et de confiance, propice au travail dans la sérénité.

L'ensemble des membres de la communauté éducative doit veiller au respect et à l'application du règlement intérieur, celui-ci étant un outil indispensable à la réalisation du projet éducatif. Accepter le projet éducatif induit le respect de certaines règles, la concertation entre les différents partenaires de la communauté éducative, l'acceptation des décisions collectives et hiérarchiques et du bien-fondé des priorités définies ainsi que des méthodes employées au sein de l'établissement ; ceci dans le seul but de transmettre aux enfants une éducation qui puise sa légitimité et sa richesse dans les valeurs spirituelles et morales de l'Évangile.

Tous les adultes qui participent à la vie de l'établissement sont, au-delà de la spécificité de leurs fonctions, des éducateurs. En cela, nous devons demeurer des exemples pour nos jeunes, sans cesse en quête de repères. S'inscrivant dans cette logique de transmission des valeurs énumérées plus avant, nous devons tous contribuer à donner "un sens à l'école". En effet l'école n'est pas une fatalité, elle a pour rôle d'aider l'enfant à s'épanouir dans l'élaboration et la construction de son projet personnel.



INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE PROJET D'ANIMATION PASTORALE

I_ Une devise centenaire : Virtute, Fide, Labore

Le présent projet d'animation pastorale de l'Institution Saint Louis de Gonzague s'inscrit dans la fidélité à la devise centenaire de l'établissement : VIRTUTE, FIDE, LABORE. Le premier terme fait référence aux valeurs morales qui en demeurent le fondement, y compris en ce monde postmoderne où ces mêmes valeurs sont battues en brèche. Le second terme à la Foi, car « la foi chrétienne est la base de la vie chrétienne », et à la confiance en Dieu. Le troisième, enfin, se réfère au travail, dans sa dimension chrétienne et sociale. *L'amitié entre les membres de la communauté éducative et le pardon des offenses forment la vocation de l'établissement qui, dans sa mission, n'exclut personne, même les plus éloignés de toute pratique religieuse.*

II_ De l'éveil à la foi chrétienne à l'éducation permanente de la Foi.

Dans un environnement général déchristianisé, l'éveil à la foi chrétienne s'effectue en direction des élèves dont les familles se réclament de cette foi, mais sans la pratiquer ni même l'éduquer à leurs enfants. « Ce n'est pas seulement une question de négation explicite de la présence de Dieu, mais d'une mentalité vécue où Dieu est absent de la vie et de la conscience humaine, totalement ou en partie. » Elle concerne aussi bien les élèves dont les familles sont manifestement indifférentes à la foi chrétienne ou appartiennent à une religion non chrétienne.

A la demande des familles, les élèves reçoivent une *initiation chrétienne* qui succède à l'éveil à la foi chrétienne. Il faut entendre par initiation chrétienne, une catéchèse ordonnée à destination des élèves que l'établissement accompagne, dès l'École élémentaire, dans une démarche de foi et d'accès aux sacrements de l'Église catholique.

Sous cet aspect, la participation des familles ne se limite pas aux temps où celles-ci sont sollicitées, c'est dans la transmission des valeurs chrétiennes au quotidien qu'elle prend tout son sens.

L'initiation chrétienne s'accomplit dans une *éducation permanente de la foi* qui concerne tout particulièrement les adolescents, après qu'ils auront reçu le sacrement de confirmation. Dans ses propositions, tout au long de l'année scolaire, la Commission d'animation pastorale accompagne ce temps de l'approfondissement de la foi, de la pratique régulière des Sacrements, des engagements personnels, individuels ou au sein d'un groupe. Il s'efforce d'apporter une réponse aux « énigmes cachées de la condition humaine qui, hier et aujourd'hui, troublent profondément le cœur humain. »

III _ Catéchèse

La Catéchèse est assurée par des enseignants et des intervenants catéchistes, sous la responsabilité des chefs d'établissement et de l'adjoint en pastorale scolaire, pour tous les élèves jusqu'en classe de 5^e.

La préparation à la profession de foi s'adresse aux élèves de classe de 6^e qui en font la demande. En classe de 4^e, la Catéchèse concerne les élèves volontaires à qui il sera proposé, le cas échéant, de recevoir le sacrement de Confirmation.

La Commission d'animation pastorale fixe chaque année le programme des différentes actions (pèlerinage, actions caritatives, retraites ; conférences, etc.) qui seront proposées simultanément aux élèves du Collège (classe de 3^e) et au Lycéens.

IV _ Les Sacrements

Sacrement de l'Eucharistie : Une Messe mensuelle est proposée le lundi, de 12h10 à 12h40, à l'ensemble des élèves de l'établissement. Dans toute la mesure du possible, les emplois du temps leur permettront de concilier participation à la Messe et repas de midi.

Des temps pour le sacrement de pénitence sont prévus avant les célébrations de Noël et durant la Semaine Sainte.

Le Baptême : la préparation au sacrement du Baptême est assurée dans l'établissement, sur deux années, quelle que soit la classe suivie par l'élève.

Les élèves de CM1 et, au-delà, ceux qui en font la demande, sont préparés à la première Communion.

La Confirmation : sa préparation, d'une durée de 15 mois, est assurée au sein de l'établissement pour les élèves de 4^e et, au-delà, pour tous ceux qui en font la demande.

V _ Communauté paroissiale

En accord avec les décrets du Synode diocésain (7 décembre 2008), les membres de la communauté éducative, en particulier les chefs d'établissement et l'adjoint en pastorale scolaire sont invités à participer, aux activités de la Communauté de paroisses (Perpignan-Nord) dont relève l'Institution Saint Louis de Gonzague.

VI _ Regards sur les religions non-chrétiennes

Dans un contexte d'accueil de tous les élèves, c'est une réflexion nouvelle qui s'offre à la communauté éducative. Le projet d'animation pastorale de l'établissement veut favoriser le dialogue interreligieux, avec « prudence et charité », comme y invite la Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes (*Nostra aetate*). Il s'agira de confronter aux valeurs chrétiennes les valeurs « spirituelles, morales et socioculturelles » du judaïsme et de l'islam, et d'y rechercher des « pierres d'attente ».



FICHE D'INFORMATIONS

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE
SAINT LOUIS DE GONZAGUE 2022/2023

Chers parents,

Vous avez l'habitude de confier votre enfant à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ; pour ceux qui ne le connaissent pas encore, tout au long de l'année, notre équipe enseignante/intervenant, propose aux élèves de l'école élémentaire, divers ateliers et animations (le théâtre, le chant, la danse, l'expression scénique, les arts visuels, les sports collectifs, la ludothèque et les échecs).

Toutes ces activités se déroulent sur le temps périscolaire que ce soit pour l'accueil du matin, du midi et du soir (voir fiche de renseignement pour inscrire votre enfant selon vos besoins).

Nous vous rappelons que les ateliers de 12h30 à 13h35 (réservé aux demi-pensionnaires de l'école élémentaire) débiteront début Octobre 2022 et se clôtureront fin Mai 2023. En ce qui concerne les autres accueils maternelle ou élémentaire, ils débiteront le Lundi 05 septembre 2022.

Nous vous demandons de prendre en compte les éléments suivants :

- ⇒ **⚠ Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF à 7 chiffres) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements).**
- ⇒ **si vous appartenez à un autre régime : MSA, SNCF, Maritime, EDF, il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.**

- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera **au forfait, mensuellement,**

par prélèvement, pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou

par chèque (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera remise par l'intermédiaire de votre enfant.

- ⇒ Pour plus de commodité, nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour les accueils du matin et/ou du soir au mois ou à l'année, selon vos besoins (**en sachant que tout changement doit être signalé par courrier auprès de l'enseignante de votre enfant et par mail auprès de Mme Lubrano Bagnouls : christine.lubrano@gonzague.com (directrice du périscolaire avant le 20 de chaque mois).**)
- ⇒ La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).

Afin de nous permettre de préparer cette nouvelle année dans les meilleures conditions, nous vous prions de compléter la fiche d'inscription ALSH.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments dévoués.

M. MATEU
Chef d'établissement 1^{er} degré

C. LUBRANO BAGNOULS
Directrice AL Périscolaire



Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGEC

Le présent règlement est établi pour l'année scolaire et sera si nécessaire révisable chaque année. Toute inscription à une activité périscolaire vaut acceptation du présent règlement. Ce règlement intérieur est établi afin d'accueillir au mieux votre enfant dans les différents temps d'accueil. L'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) est une entité éducative déclarée à la SDJES (service départemental jeunesse, engagement et sport) soumise à une législation et à une réglementation spécifique de l'accueil collectif des mineurs. Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants scolarisés en cycle maternelle et élémentaire en dehors du temps scolaire. Situé sur la ville de Perpignan, 71 avenue du Docteur SCHWEITZER, l'accueil de loisirs périscolaire de l'école Saint Louis de Gonzague bénéficie d'une infrastructure qui nous offre des espaces suffisants et conformes à l'accueil des enfants.

Les heures d'ouverture

Le service fonctionne durant les jours de classe :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les parents sont tenus de déposer ou de récupérer les enfants selon les plages horaires suivantes :

Horaires d'accueil pour la maternelle :

- Le matin, accueil de 7h45 jusqu'à 8h30
- La pause méridienne 11h30 à 12h00 pour les grandes sections demi- pensionnaires
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h30

Horaires d'accueil pour l'élémentaire :

- Le matin, accueil de 7h45 à 8h15
- Le midi, pour les demi-pensionnaires uniquement de 12h30 à 13h30
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h15

Modalités d'inscription

Pour l'accueil du matin et du soir , les parents peuvent inscrire leur enfant à partir de la fiche de renseignements dans le dossier de rentrée, mais aussi tout au long de l'année en se rapprochant de Mme LUBRANO BAGNOULS, Directrice de l'ALSH par mail : christine.lubrano@gonzague.com

- Pour les ateliers de 12h30 à 13h30, la fiche d'inscription sera distribuée la deuxième semaine de septembre et inscription pour l'année d'octobre à mai.

En s'inscrivant, les familles s'engagent pour l'année scolaire à des présences effectives.

Les demandes d'inscription sont traitées dans la limite des places disponibles.

- ⇒  Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements),
- ⇒ si vous appartenez à un autre régime : MSA il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.



Règlement intérieur - Accueil de Loisirs

Sans Hébergement Péri-scolaire

Institution Saint Louis de Gonzague

ASSOCIATION OGEC

- ⇒ Prendre connaissance de ce présent règlement, le signer et joindre le coupon réponse au dossier.
- ⇒ Pour plus de commodité, nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour les accueils du matin et/ou du soir au mois ou à l'année, selon vos besoins. La tarification des différents services dépend de votre quotient familial (voir grille des tarifs ci-jointe).

Modalités d'annulation

Pour garantir le bon fonctionnement des accueils et pour la sécurité des enfants les fréquentant,

- ⇒ toute absence imprévisible doit être signalée **le jour même soit par courriel soit par téléphone adressé à Mme ESPIAU au secrétariat primaire 04 68 61 23 91**
- ⇒ **tout changement ou ANNULATION** doit être signalé par courrier auprès de Mme LUBRANO BAGNOULS au : christine.lubrano@gonzague.com avant le 20 de chaque mois.

Modalités de paiement

- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera :
- ⇒ **au forfait, mensuellement**, La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).
par prélèvement, pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou
par chèque (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera remise par l'intermédiaire de votre enfant.

Tarif retard : une tarification retard s'applique lorsque l'enfant n'est pas récupéré à **18h15 pour l'élémentaire** à **18h30 pour la maternelle** selon le modèle suivant :

1^{er} retard du mois = avertissement

2^e retard du mois = 10 euros de pénalités par famille.

Santé

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Afin d'envisager l'accueil au sein de la structure d'un enfant présentant une pathologie particulière (ex : allergie, problème médical,...) pouvant nécessiter un traitement ou des soins à l'accueil péri-scolaire, il convient de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en concertation avec l'ensemble des parties (famille, médecin, directeur de la structure, maire). Ce protocole permet de préparer le personnel d'encadrement et d'animation à la conduite à tenir en cas de besoin. Cette mesure vise à garantir le bien-être des enfants au sein de la structure et à les associer à l'ensemble des activités. Ce protocole doit être établi par le médecin traitant de l'enfant (une copie du PAI utilisé à l'école suffit).

L'équipe n'est pas autorisée à administrer des médicaments (sauf si un PAI ou une ordonnance le prévoit). Dans ce cas, les médicaments ainsi que l'ordonnance devront être fournis à un membre de l'équipe d'animation lors de l'arrivée à l'accueil.

Ne pourront être accueillis :

- les enfants atteints d'une maladie contagieuse

En cas d'urgence

En cas d'incident bénin, les encadrants apportent les premiers soins et les parents en sont informés.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, compromettant la santé de l'enfant, les parents autorisent le service à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (soins de premier secours, recours au SAMU ou aux pompiers...) et le responsable légal en est immédiatement informé.



Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGEC

Responsabilité civile

Assurance Institution

L'accueil périscolaire en relation avec l'école a souscrit une assurance « La mutuelle Saint Christophe » en vue de garantir sa responsabilité civile. Cette assurance interviendra toutes les fois où la responsabilité de la structure sera engagée.

Assurance personnelle

Il est fortement recommandé aux parents de souscrire une assurance « chef de famille » garantissant leurs enfants quant aux accidents qu'ils causeraient à des tiers pour leurs activités périscolaires.

Vols et détériorations

En aucun cas, l'école, l'ALSH ne pourront être tenus responsables du bris ou de la disparition d'objets appartenant aux enfants.

Respect des personnes, des lieux et du matériel collectif

Nous favorisons le « Mieux vivre ensemble », le respect des autres et de soi-même, l'entraide, le groupe, la camaraderie, la coopération, donc toutes formes de non-respect de l'autre, de violences ... seront sanctionnées.

- ⇒ Cris, bousculades, insultes / bagarres
- ⇒ Présence en des lieux interdits
- ⇒ Divers jets (crachats, pierres, ballons)
- ⇒ Attitude perturbante en atelier
- ⇒ Vols / Rackets
- ⇒ Absence non justifiée

Les différents lieux de l'école, les locaux, le matériel collectif, doivent être respectés :

- ⇒ Salles de classe et d'activités
- ⇒ Couloirs et escaliers, toilettes
- ⇒ Matériel scolaire, audio-visuel et informatique / Mobilier
- ⇒ Equipements sportifs / Aménagements de la cour
- ⇒ Dégradations : réparations (nettoyage, réparation financière)

Sanctions

- 1 observation écrite entraîne si récidive 1 avertissement écrit
- Récidive : exclusion définitive.

La communication du règlement intérieur

Le présent règlement est affiché dans les locaux du périscolaire.

Il est notifié :

- Aux personnels de l'accueil périscolaire
- Aux parents, ils attesteront en avoir pris connaissance et en accepter les modalités en retournant le coupon réponse figurant ci-dessous

Mr LAMOTHE (Président OGEC)
Mme LUBRANO BAGNOULS (directrice de l'ALSH)



Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGEC



Approbation du règlement intérieur ALSH SAINT LOUIS de GONZAGUE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur..... atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de l'Accueil périscolaire et m'engage à le respecter.

À Le

Signature des parents ou du représentant légal :

Autorisations

Je soussigné(e) parent/représentant légal(e)
de l'enfant

autorise / n'autorise pas* la prise de photos ou de vidéos de mon enfant durant les activités et leur affichage ou diffusion au sein de la structure ou sur le site de Saint Louis de Gonzague.

À Le

Signature des parents ou du représentant légal :

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023**

GRILLE DES TARIFS CORRESPONDANT A VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Pour connaître votre quotient familial :

- Celui-ci est indiqué, si vous percevez des allocations de la CAF sur vos courriers concernant le montant de vos prestations.
- Si vous ne l'avez pas, il vous suffit de contacter votre CAF à l'aide de votre numéro d'allocataire.

Les tarifs sont en euros pour une inscription : MENSUELLE

| QUOTIENT FAMILIAL CAF | > 951 | 651 € > 950€ | > 351€ et < 650€ | < 350 € | |
|-----------------------|-------|--------------|------------------|---------|--|
|-----------------------|-------|--------------|------------------|---------|--|

| | | | | | |
|---|----|---|---|---|-----------|
| Accueil du matin Maternelle 7h45-8h30 | 10 | 8 | 6 | 4 | mensuelle |
| Accueil du matin Primaire 7h45-8h15 | 10 | 8 | 6 | 4 | mensuelle |

| | | | | | |
|--|----|----|----|---|-----------|
| Activité 12h30-13h45 Pour les demi- pensionnaires | 15 | 13 | 11 | 9 | mensuelle |
|--|----|----|----|---|-----------|

| | | | | | |
|--|--|----|----|----|-----------|
| Accueil du soir Maternelle 16H45-18H30 | 28 | 26 | 24 | 23 | mensuelle |
| Garderie 16h45-18h15 | 28 | 26 | 24 | 23 | mensuelle |
| Etude surveillée Primaire 16H45-18H00 | 28 euros (tarif diocésain unique) | | | | mensuelle |
| Etude dirigée Primaire 16H45-18H00 | 40 euros (tarif diocésain unique) | | | | mensuelle |